

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 12 mars 2019 à 19 h 30 au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Autoriser la demande de dérogation mineure en vue de permettre la distance entre la piscine et le bâtiment principal d'environ 1,8 mètre au lieu de 2 mètres.

Identification du site concerné : Lot actuel 4 150 147 (3195, rue du Parc).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce vingt-huitième jour de janvier deux mille dix-neuf.

Le directeur général,



Martin St-Gelais